

Département de la Seine-Maritime
VILLE DE SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / 2024-11-20-08

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, maire.

Étaient présents : Mme LEFEBVRE B., maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A.M., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H, Mme FLEURY B., adjoints, M. BRÉARD D., Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme PÉTAI N., Mme FIHUE-BUQUET A, M. PETIT M., M. SERAFFIN J.C., Mme POIS L

Était absent excusé : Mme WILK I (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), M. LEROY E (pouvoir à M. BEAUCAMP L.)

Étaient absents : M. COUAILLET T., Mme BRÉARD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. BARUT H., M. AVRIL V

Date de convocation : 12/11/2024

Date d'affichage : 13/11/2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 19

Votants : 21

M. BEAUCAMP Loïc a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024-2027 DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE
« LILI BOULANGER »

Le projet d'établissement présenté en conseil municipal, est le premier mis en place pour l'école Lili Boulanger. Le document est considéré comme la feuille de route de la structure. Il a été élaboré à travers les réunions de concertation avec l'équipe pédagogique et se base sur un état des lieux de la direction musicale et artistique, active depuis ces dernières années.

Le projet d'établissement définit les priorités d'action de l'école de musique sur la période 2024-2027. Il s'inscrit dans un contexte territorial avec ses réalités sociologiques, économiques et culturelles. Il fixe un horizon à atteindre et des pistes d'actions à mener.

La validation du projet d'établissement par le conseil municipal va permettre de garantir un cadre d'action à mener pour les prochaines années. Chaque année, un bilan sera réalisé pour observer les champs d'actions qui auront été creusés et la feuille de route sera ajustée en conséquence.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve et valide le projet d'établissement 2024-2027 de l'école de musique municipale Lili Boulanger,
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre et signer tout acte qui seraient la conséquence de la présente délibération.


Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

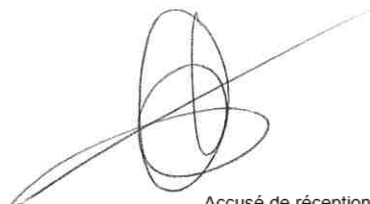
Au registre sont les signatures,

Le 20 novembre 2024

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20241120-2024-11-20-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024